

gration ont maintenant été supprimées, mais il n'en existe pas moins dans l'esprit des étrangers quelques doutes sur l'accueil qui les attend au Canada.

En 1923, année qui vit le retour à la prospérité et l'absorption de l'excédent de main-d'œuvre, l'opinion publique se manifesta en faveur de la reprise des opérations d'immigration sur une large échelle. Le gouvernement annonçait son intention d'encourager la migration du plus grand nombre possible des colons souhaités par le Canada; cette déclaration, faite par l'honorable J. A. Robb, peu de temps après qu'il fut devenu Ministre de l'Immigration et de la Colonisation, reçut un accueil favorable de la presse britannique, qui voyait avec plaisir s'ouvrir un débouché à sa population ouvrière sans travail. Le Ministre faisait observer qu'il y avait en Grande-Bretagne et dans l'Europe continentale des dizaines de milliers d'ouvriers et de journaliers (non agricoles) qui seraient les bienvenus au Canada, s'il était possible de leur procurer de l'ouvrage.

Les directives actuelles de l'immigration au Canada sont basées sur un principe essentiel, à savoir: que, bien que le Canada ait besoin d'augmenter sa population, la qualité plutôt que la quantité doit être envisagée; que l'immigration britannique doit occuper la première place dans le programme et, qu'en choisissant les nouveaux colons, il est indispensable d'avoir égard à leur force physique, à leur savoir faire et à leurs ressources immédiates, ainsi qu'à la capacité d'absorption de la Puissance.

Les plus recherchés sont ceux ayant l'intention de devenir cultivateurs. Quoiqu'il soit essentiel de posséder un petit capital pour commencer une exploitation agricole, l'absence de fonds n'est cependant pas un obstacle pour les hommes robustes et courageux, déterminés à réussir. La politique de la porte ouverte est appliquée à cette catégorie d'immigrants. Dans l'intérêt commun de l'immigrant et du Canada, la détermination de sa capacité physique a généralement été reconnue avant son embarquement; néanmoins, l'approbation finale n'est donnée que lorsqu'il arrive au Canada. Tous ceux qui le désirent, peuvent, en consultant les agents que le gouvernement canadien possède outre-mer, connaître les conditions d'admission; si cette précaution était prise, de nombreux rejets sur nos rives seraient ainsi évités. Etant donné que les Iles Britanniques ne peuvent fournir à elles seules, une quantité suffisante de cultivateurs, on s'efforce d'encourager l'immigration de certains pays du continent européen et des Etats-Unis.

Des mesures ont été prises pour assurer une efficace coopération avec le gouvernement britannique dans l'application du principe d'assistance à donner aux cultivateurs et aux domestiques arrivant de la métropole. Afin de perfectionner le fonctionnement de la colonisation au Canada, le ministère de l'Immigration et de la Colonisation s'est assuré le concours de la Commission de la Terre au Soldat, ce qui eut pour effet de placer à la disposition du ministère un personnel nombreux et bien organisé, ayant dans toutes les parties de la Puissance des représentants connaissant parfaitement les conditions locales et tout prêts à conseiller et à diriger le nouveau venu.